

Les masques chirurgicaux sont lavables en machine, assure l'UFC-Que Choisir

L'association de consommateurs a testé trois modèles et constaté qu'ils gardent leur pouvoir de filtration après dix lavages en machine à 60°C.

Par **Anne-Laure Frémont**

Publié hier à 16:53, mis à jour hier à 18:54





En théorie, les masques chirurgicaux sont à usage unique. *BENOIT TESSIER / REUTERS*

«*Bonne nouvelle pour le porte-monnaie et la planète!*», assure l'UFC-Que Choisir. L'association de consommateurs a réalisé un test sur trois modèles de masques chirurgicaux achetés en grandes surfaces et en parapharmacie qui montre qu'après 10 lavages en machine à 60 °C, ces équipements gardent de bonnes capacités de filtration. «*Les masques restent également suffisamment respirables pour être portés plusieurs heures sans trop d'inconfort*», assure-t-elle.

En théorie, les masques chirurgicaux sont à usage unique. En milieu hospitalier, ils peuvent être utilisés jusqu'à 4 heures. Des contraintes coûteuses pour le consommateur qui n'a pas forcément besoin du même degré de protection qu'un soignant.

Les masques testés par l'UFC-Que Choisir revendiquent pour deux d'entre eux la norme EN 14683. Le troisième n'arbore aucun marquage officiel. Tous sont en tout cas censés filtrer plus de 98 % des particules de plus de 3 microns, ce qui correspond à la norme européenne en matière de masque chirurgical. «*Après 10 lavages, et autant de passages au sèche-linge et de repassages doux au plus faible réglage du fer, leurs capacités de filtration se sont maintenues à un niveau suffisant pour un usage grand public: 100 % pour l'un des chirurgicaux, 90 % pour le second et 98 % pour le masque de confort*», indique l'association. Une performance qui va donc au-delà de la

capacité de la plupart des masques en tissu. En effet, le cahier des charges édicté par l'association de normalisation Afnor pour les industriels du textile stipule que les masques en tissu commercialisés doivent filtrer entre 70 et 90% des particules de 3 microns.

Trois masques chirurgicaux ont prouvé leur efficacité après 10 lavages. *UCF-Que Choisir*

Est-ce que le séchage et le repassage jouent aussi dans la performance du masque, ou est-ce que seul le lavage à 60°C peut suffire ? *«C'est le protocole que nous avons appliqué, mais nous n'avons pas testé sans ces étapes, prévient Anne-Sophie Stamane, journaliste santé à Que Choisir et auteure de l'article. Tout ce qu'on peut dire c'est que Sars-CoV-2 s'inactive à 56°C.»* Elle rappelle aussi que les conclusions des tests ne sont valables que pour les trois modèles testés, le marché étant *«tellement vaste et changeant que c'est difficile d'aller plus loin. Même si on avait testé 20 modèles, on en serait au même point.»*

Ainsi, affirme l'UFC, *«contrairement aux consignes officielles, la réutilisation des masques chirurgicaux pour un usage non médical est donc envisageable sans compromettre leurs performances, y compris après passage au lave-linge. Ils se hissent au niveau des masques en tissu lavables 10 fois, tout en étant nettement moins coûteux à l'unité.»* Une nouvelle qui permet des économies mais aussi peut-être de réduire la pollution, alors que la crise sanitaire a entraîné la recrudescence de déchets d'un nouveau type - lingettes, gants et masques usagés - jetés sur la voie publique ou en pleine nature. Attention toutefois à ne pas laisser les masques *«traîner n'importe où en attendant de lancer une lessive»*, rappelle l'UFC.

Des chercheurs l'ont déjà démontré

Lors de la première vague de Covid-19, alors que la France était confrontée à une pénurie de masques sanitaires, un consortium initié par le CHU de Grenoble regroupant médecins hygiénistes, virologues et spécialistes des matériaux et des procédés de filtration s'était lancé dans la recherche de solutions pour recycler les masques sanitaires. Les chercheurs en étaient arrivés aux mêmes conclusions que l'UFC. *«Le consortium a démontré, au printemps dernier, que les masques chirurgicaux peuvent être lavés au moins 10 fois en machine avec détergent, et conservent dans ces conditions leur compatibilité avec la norme qui s'applique»*, nous explique Philippe Cinquin, qui a fédéré les équipes de ce consortium.

Mais alors pourquoi l'information n'a-t-elle pas été communiquée à tous? *«Pour pouvoir recommander au grand public de laver son masque en machine, il manque un essai en vie réelle, explique le professeur de l'Université Grenoble-Alpes. En effet, les masques que nous avons lavés 10 fois avaient été portés une seule fois; car, une fois portés 4 heures et lavés en machine, ils perdent leur marquage CE et ne peuvent donc plus être portés en dehors d'une procédure de recherche interventionnelle sur la personne humaine'»*.

Le consortium a donc soumis à l'Agence de nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) une demande pour poursuivre ses recherches, mais l'agence leur a fait savoir qu'elle n'examinerait pas leur protocole. *«Nous ne pouvons donc pas réaliser cette dernière étape de nos travaux, conclut le chercheur, ce qui empêche de disposer des éléments qui seraient indispensables pour confirmer que cette réutilisation de masques après plusieurs cycles d'usage et de lavage est applicable en vie réelle.»*

À voir aussi - Masques anti-Covid : au coeur d'un miracle français

Les tests réalisés par l'UFC-Que Choisir ne valent pas pour un usage à destination des soignants, bien plus exposés que la population générale. Le recyclage à grande échelle des masques chirurgicaux ou FFP2 utilisés notamment à l'hôpital a fait l'objet de mois de recherches de la part du consortium, avec à la clé de premiers résultats encourageants. Mais dans un avis rendu au printemps, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a finalement recommandé «de ne pas entreprendre des démarches de recyclages *des masques pendant cette pandémie dans le secteur sanitaire et médico-social, du fait de la diminution de la tension en approvisionnement et de l'absence de procédé complet de stérilisation validé à ce jour*»... tout en recommandant «*de poursuivre les études structurées et engagées en France*» dans ce domaine.